

CLUNY



CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 20 JUIN 2017

COMPTE-RENDU

1. Protocole d'accord relatif au transfert du Haras National

Le Conseil Municipal par 23 voix « pour » et 3 « abstentions »

- se prononce sur la signature du protocole définissant les modalités de cession relatif au transfert du Haras National et à la convention d'occupation temporaire à titre gracieux 2017-2023.
- Mandate Henri BONIAU, Maire à signer le protocole et les documents et actes à intervenir en l'étude de Maître CHAPUIS-FAVRE, Notaire à Cluny. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017, 2018 et 2019.

2. Admissions en non valeur

Le Conseil municipal à « l'unanimité » admet en non valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

BUDGET EAU

102.55 € au titre de l'année 2010
 241.47 € au titre de l'année 2011
 34.79 € au titre de l'année 2012
 509.61 € au titre de l'année 2015
 103.94 € au titre de l'année 2016

Soit un total de

992.36 €

3. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver par 20 voix « pour » et 6 « contre » la subvention pour jazz campus et la suppression de la subvention à ETAP
- de valider à « l'unanimité » les montants pour les autres associations,

accepte d'utiliser les crédits disponibles inscrits au budget de l'exercice 2017 pour attribuer des subventions de fonctionnement et exceptionnelles à ces associations, selon le tableau récapitulatif joint et l'avis favorable rendu par la commission associations qui s'est réunie le 23 juin et la commission finances réunie le 13 juin 2017.

4. Tarifs appliqués au parking du Prado

Le Conseil Municipal par 24 voix « pour » et 2 « abstentions » adopte les tarifs du parking Prado tels que présentés ci-dessous

Paiement par carte bancaire ou par pièces :

Du 1er avril au 31 octobre: Première heure gratuite

Du 1er novembre au 31 mars: 3 premières heures gratuites

15 min			0,20 €
30 min			0,40 €

45 min à 1 heure		0,60 €
1h 15 min		0,80 €
1h 30 min		1,00 €
1h 45 min à 2 heures		1,20 €
par heure entière suivante		0,60 €
par quart d'heure supplémentaire		0,20 €

Tout quart d'heure commencé est dû,

Gratuit toute l'année de 12H00 à 14H00 et de 19H00 à 8H00 du matin

Gratuit dimanche et jours fériés du 1er novembre au 31 mars

Au-delà de 24 heures: forfait de 10 € par tranche commencée de 24 heures supplémentaires.

5. Rétrocession de la voirie du quartier Eco quartier St Clair

Le Conseil municipal à « l'unanimité » se prononce favorablement sur cette rétrocession.

6. Avenant à la convention triennale 2016/2018 entre le CD 71, la Ville et la Cie le Grand Jeté

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » valide cet avenant et autorise M. le Maire à le signer.

7. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » accepte la modification du tableau des effectifs.

Le Maire,
Henri BONIAU

